



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Partenariat entre La Poste et Temu

Question au Gouvernement n° 912

Texte de la question

PARTENARIAT ENTRE LA POSTE ET TEMU

Mme la présidente . La parole est à Mme Anne-Cécile Violland.

Mme Anne-Cécile Violland . Après la servilité mortifère du patron du BHV, qui accueille Shein dans l'un des emblèmes patrimoniaux de la mode française, il est des annonces qu'on ne peut passer sous silence. La révélation d'un protocole d'accord entre La Poste et la plateforme Temu soulève de graves interrogations sur sa cohérence avec les engagements de la France en matière de souveraineté industrielle et de transition écologique, alors que la directive sur le devoir de vigilance est à l'ordre du jour de l'Union européenne.

Surproduction poussant à la surconsommation et à l'explosion des déchets, augmentation des pollutions et de l'empreinte carbone, absence de transparence des conditions de production, augmentation de l'impact environnemental, sanitaire et social, concurrence déloyale, destruction des emplois et du savoir-faire de l'industrie française et de notre artisanat, tels sont les modèles des mastodontes de cette surconsommation ultra-éphémère, sous couvert d'un greenwashing souvent démontré, voire réprimé. Face à cela, la France ne peut rester silencieuse.

Ce partenariat conclu entre La Poste et Temu contribue à favoriser un modèle économique de dumping social et environnemental au détriment des entreprises françaises et même européennes, qui doivent, elles, respecter des normes strictes. La France ne peut être l'otage de ces pratiques ni cautionner l'activité de ces fossoyeurs de nos centres-villes, de notre industrie textile et de nos savoir-faire.

La France ne peut et ne doit cautionner, directement ou indirectement, des pratiques qui aggravent la crise climatique et sanitaire, au risque de devenir complice de comportements qualifiables de criminels pour notre économie, notre environnement et notre santé. Stop à ce modèle de fast-consommation toxique ! (*M. Dominique Potier et Mme Dominique Voynet applaudissent.*)

Pourriez-vous donc préciser quelles garanties La Poste et le gouvernement ont obtenues de Temu sur le respect des normes environnementales, sanitaires et sociales européennes ? Comment sera-t-il contrôlé ? Comment justifier le soutien public à un acteur qui contribue à la destruction de l'industrie française et à l'aggravation de la crise environnementale ? Comment comptez-vous empêcher que nos acteurs publics deviennent de simples relais de modèles économiques de prédateurs ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR, SOC, GDR et LIOT.*)

M. Dominique Potier . Ça avait l'air d'être de gauche...

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat.

M. Serge Papin, *ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat* . Ce que vous pointez, à savoir la défense des commerces de centre-ville, est la priorité de mon ministère. La Poste a annoncé la semaine dernière la signature d'un accord-cadre avec l'un des géants chinois qui nous inonde de produits. Le Parlement a validé, hier...

M. Dominique Potier . Ric-rac !

M. Serge Papin, ministrela nomination de Marie-Ange Debon à la tête du groupe. Je laisserai à mon collègue Roland Lescure le soin d'examiner avec elle le contenu de cet accord, puisqu'il a la tutelle de La Poste. Pour ma part, je ne vous cache pas ma déception et mon étonnement. Il faut en effet regarder le contexte : environ 15 % des magasins de centre-ville sont fermés. Ces plateformes – vous avez utilisé le mot juste – font du dumping, ne respectent pas nos normes et n'ont que faire de nos ambitions écologiques.

M. Serge Papin, ministre . Je voudrais faire comprendre à cette assemblée qu'au-delà de tout intérêt partisan, nous sommes attaqués. Il faut nous défendre parce que sinon, nous en paierons le prix dans quelque temps. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et HOR – M. Bernard Chaix applaudit aussi.*) Notre économie est en danger. Pour l'heure, qu'allons-nous faire ? Activer immédiatement la taxe sur les petits colis de 2 euros par produit. (M. Stéphane Mazars applaudit.) Nous nous battons aussi pour que cette taxe s'applique à l'échelle européenne, qui est la bonne échelle. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est mobilisée pour contrôler, regarder, faire des prélèvements. J'ai vu sa directrice générale hier et nous allons nous mobiliser pour nous défendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe DR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Cécile Violland](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 912

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 octobre 2025